AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1993
FR0000034431-FS0766

20 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2013, la société anonyme PHRV[1] (43 rue Saint-Dominique, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2013, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la distribution à ses actionnaires par la société PHRV d'un dividende payé en nature sous forme de la totalité des titres FONCIERE DE PARIS SIIC qu'elle détenait.

[1] Détenue par le groupe Allianz (31,4%), le groupe Covéa (31,4%) et la société FONCIERE DE PARIS SIIC (31,1%).